**Des affaires compensatoires pour deux milliards de francs**

Selon la décision du Conseil fédéral, les entreprises étrangères susceptibles de livrer le nouvel avion de combat devront compenser 100% du prix d’achat par des participations industrielles (affaires compensatoires) auprès d’entreprises suisses, dont 30% en Suisse romande. Cela représente environ 2 milliards de francs.

Cette exigence implique un travail intense de la part des constructeurs d’avion mais aussi de l’industrie. Elle entraîne la création rapide de contacts ciblés et l’échange systématique d’informations spécifiques sur les opportunités de participations des avionneurs et sur les compétences des entreprises suisses intéressées.

Les domaines de compensation retenus par le Conseil fédéral sont les suivants : machines, métallurgie, électronique et électrotechnique, optique, horlogerie, construction de véhicules et wagons, produits en caoutchouc et matières synthétiques, secteur aéronautique et spatial, software-engineering, coopérations avec des hautes écoles et instituts de recherche.

Afin d’activer la coopération entre les constructeurs d’avion et les entreprises intéressées, des journées B2B sont organisées en octobre prochain à Lausanne.

*=> Pour plus d’information (lien vers la lettre et le formulaire)*